



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

équipements

Question écrite n° 6936

Texte de la question

M. Guy Drut demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie comment sera compensé, auprès des collectivités locales, le financement de l'entrée des nouvelles technologies dans l'école avant l'an 2000. En effet, le ministre a indiqué que cet équipement serait l'affaire des collectivités locales. Si l'objectif de ce plan est louable, il ne peut cependant être question de laisser la charge totale de sa réalisation matérielle et financière aux collectivités locales. Il est d'ailleurs à craindre que, si le financement n'est pas national, des collectivités, faute de moyens ou de volonté, n'équipent pas les établissements scolaires. Il s'ensuivrait une inégalité des élèves tout à fait injustifiable.

Texte de la réponse

Les dispositions annoncées lors de la conférence de presse de monsieur le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie et de madame la ministre déléguée à l'enseignement scolaire, le 17 novembre 1997, vont dans le sens souhaité par l'honorable parlementaire. En effet, un fonds d'intervention de 500 millions de francs sous forme d'avance est destiné à aider les collectivités locales et territoriales à équiper les établissements scolaires en matériel informatique. Cette mesure doit permettre au ministère d'apporter un soutien particulier aux établissements situés dans des zones difficiles et aux écoles rurales ; le ministère fera ainsi jouer le principe de discrimination positive, dans la mesure où l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication constitue un facteur supplémentaire de réussite scolaire. Par ailleurs, un travail est conduit actuellement avec la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) pour mettre au point un appel à projets destiné à soutenir des projets pédagogiques qui prennent en compte les objectifs d'aménagement du territoire de favoriser les zones de revitalisation rurales. Cet appel d'offres, doté d'un budget de 10 millions de francs, devrait permettre de retenir entre 40 et 60 projets.

Données clés

Auteur : [M. Guy Drut](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6936

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er décembre 1997, page 4298

Réponse publiée le : 25 mai 1998, page 2857